

Toujours plus...

Avec toujours moins !

LE HAVRE, le 9 décembre 2024,

A l'heure où nous écrivons ce communiqué, nous avons non seulement un sentiment de « déjà vu et revu », mais, aussi **une grande crainte pour l'avenir de notre établissement.**

En effet, depuis l'ouverture de ce dernier, l'**UFAP UNSa Justice** n'a eu de cesse de dénoncer le manque d'effectifs auquel les personnels de tous corps et tous grades doivent faire face (***exception faite du corps de direction des services pénitentiaires***).

Le protocole d'accord de janvier 2018, signé par notre seule organisation professionnelle a permis à notre établissement d'être recensé comme « établissement à RH tendues », ouvrant droit à une prime de fidélisation et à un Concours National à Affectation Locale (CNAL), celui du Grand-Ouest.

Seulement, même si nous avons pu recruter des agents « du cru » avec ce dispositif, la situation RH de notre établissement ne s'est guère améliorée.

Cependant, nous avons pu observer l'augmentation effrénée de la charge de travail de tous les personnels.

Ce manque d'effectifs entraîne une surcharge de travail pour les agents, ce qui complique la gestion quotidienne et augmente le stress et la fatigue au travail.

Les personnels ne peuvent plus assurer un suivi adéquat et efficient dans leurs missions.

A cela s'ajoutent les rappels intempestifs et les journées à rallonge qui ne font qu'accroître le mal-être et l'épuisement de nos collègues.

Cela touche tous les personnels : Surveillants, encadrants, cadres de détention, personnels administratifs, CPIP, et même les personnels techniques (manque un technicien hygiène et sécurité qui n'a jamais été ouvert à la mobilité).

La surpopulation pénale que connaît notre établissement n'arrange en rien cette situation chaotique !

Pour rappel, la maison d'arrêt souffre d'un taux d'occupation de près de 160% et les centres de détention, respectivement 97% pour le CD1 et 96% pour le CD2.

La DISP nous empresse de faire monter ces taux à 98% pour les centres de détention, ce qui, à nos yeux est, non seulement irréalisable, mais, surtout irresponsable.

Les bâtiments de détention n'ont déjà plus ou très peu de marges de manœuvre, et demander plus avec moins ne fera qu'empirer la situation.

Suite à la parution de la note du 10 octobre 2024 ciblant notre établissement comme structure ayant vocation à accueillir des membres des réseaux criminels, notamment issus du narcotrafic, l'administration doit nous donner les moyens humains et matériels pour mener à bien nos missions.

L'**UFAP UNSa Justice** du CPLH demande donc au chef d'établissement de saisir la direction interrégionale afin que notre établissement soit une priorité lors des prochains arbitrages s'agissant des affectations.

Nous ne pouvons plus continuer à fonctionner avec un organigramme couvert à seulement 90,5%, ce n'est plus tenable pour les personnels.

La sécurité de notre établissement, des personnels et des publics que nous accueillons est mise en péril tous les jours !

Il est temps de réagir... avant un drame !

Le secrétaire local
Billy DORILAS

